



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

N° 28-2024

Implantation de panneaux photovoltaïques

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni jeudi 7 novembre 2024 à 9 heures 30 en présentiel à Saint-Lô, 586 rue de l'exode, bâtiment EQUINOXE, salle N°2, sur convocation du 31 octobre 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé LE GENDRE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

| Nombre de membres | Nombre de suffrages exprimés | Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'abstentions |
|-------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| 10 | 8 | 8 | 0 | 0 |

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

| | |
|-----------------------|---|
| M. Jean MORIN | Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô |
| M. Hervé AGNES | Conseiller départemental |
| Mme Malika CHERRIÈRE | Conseillère régionale – Région Normandie |
| M. Sylvain LETOUZÉ | Conseiller régional – Région Normandie |
| Mme Florence MAZIER | Conseillère régionale – Région Normandie |
| M. Fabrice LEMAZURIER | Conseiller communautaire - Président de Saint-Lô Agglo |
| M. Louis JANNIERE | Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo |
| Mme Stéphanie CANTREL | Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô |

EXCUSÉS :

| | |
|------------------------|---|
| M. Jean-Claude BRAUD | Conseiller départemental |
| Mme Emmanuelle LEJEUNE | Maire de la Ville de Saint-Lô |
| M. Hervé LE GENDRE | Conseiller municipal – Ville de Saint-Lô : membre suppléant |

Implantation de panneaux photovoltaïques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 7 novembre 2024 ;

Considérant la manifestation d'intérêt reçue de West Energies ;

Considérant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la façade sud du CPE, sur le hall de circulation entre le CPE et le manège de la Gourmette ;

Considérant la vétusté de la toiture de la Gourmette et l'opération de désamiantage préalable à prévoir, n'autorisant pas cette implantation de panneaux photovoltaïques en l'état ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition de l'investisseur une surface permettant d'atteindre les 500kw pour rendre le projet viable ;

Après en avoir délibéré,

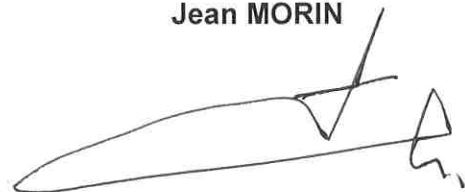
Le comité syndical à l'unanimité des membres présents, sans abstention, ni voix contre :

Autorise, à la suite de la proposition reçue de West Energies, d'explorer d'autres sites potentiels d'accueil pour atteindre les 500 KW ;

Décide la poursuite de la démarche engagée avec West Energies et la sollicitation du syndicat départemental des énergies de la Manche (SDEM50) afin de disposer de son expertise sur de potentiels équipements mixtes, faisant à la fois office de panneaux photovoltaïques et de toitures, ou de tout autre équipement similaire.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr